pôle emploi

Votre contact en direct
046marie.amblard@pole-emploi.net

C46/ID351/HC5P

Mme GLASER SARAH-MAUD
9 ROUTE DE MINERVE
34210 AZILLANET

Références à rappeler
numéro identifiant 7593109E

BEZIERS, le 16 janvier 2019

HC5P

RELEVE DE SITUATION DU 01/01/2019

PERIODE DU 01/12/2018 AU 03/12/2018 (3 jours)												
Décembre 2018	Allocations déjà versées						Allocations dues					
	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net
Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi							3	87,18				87,18
											Allocations dues (1)	87,18

PRELEVEMENT EFFECTUES SUR LE PAIEMENT DES ALLOCATIONS

Libellé	Référence	Bénéficiaire	Montant
Récupération trop perçu sur allocations	20181105I01		60,00

DECOMPTE GENERAL

(1) Allocations	(2) Aides	(3) Autres paiements	(4) Prélèvements	**(5) Montant réglé (1 + 2 + 3 - 4)**	(6) Sommes trop perçues
87,18	0,00	0,00	60,00	**27,18**	0,00

Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source est de 0,00 €, calculé sur la base d'un taux personnalisé de 0,00 % transmis par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP).

Le détail du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est disponible sur une attestation spécifique accessible depuis votre espace personnel sur **www.pole-emploi.fr**, dans la rubrique « Mes attestations ».

POLE EMPLOI OCCITANIE

Références à rappeler
numéro identifiant 7593109E

REGLEMENT DU 03/01/2019

Règlement de 27,18 euros par virement bancaire au nom de MME GLASER SARAH-MAUD
Domiciliation : FR7630004007640000012396834 BNPAFRPPXXX

INFORMATIONS SUR VOS DROITS AU 03/12/2018

Indemnisation à l' Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi depuis le 21/01/2016 : 319 allocations.

Durée d'indemnisation restante (en jours) : 109

Allocation brute d'un montant journalier de 29,06 Euro tenant compte d'un Salaire Journalier de Référence de 38,76 Euro.

INFORMATIONS GENERALES

Nous vous rappelons que vous devez signaler au plus tôt toute modification qui pourrait intervenir dans votre situation : arrêt maladie ou maternité, reprise de travail, entrée en formation, changement d'adresse, liquidation d'un avantage de vieillesse, sur **www.pole-emploi.fr**.

Veillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale.

L'application du prélèvement à la source sur votre paiement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu, une régularisation pourra le cas échéant intervenir lors de la liquidation définitive de votre impôt.

Pour toute information au sujet du prélèvement à la source, contactez l'administration fiscale :

- En vous connectant à votre espace particulier à l'adresse **www.impots.gouv.fr**
- En appelant le 0809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel).